

Le président de Nîmes Université

Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-2 ;

Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts.

ARRÊTE

Article 1

Sont désignés président-e-s et membres des jurys de la licence de Lettres Modernes Appliquées, les enseignants ci-dessous :

L1 :

- M. Marc-Jean Filaire Ramos : Président
- M. Yoan Véritrac
- Mme Clémie Vian (extérieur).
- Suppléants : Mme Amélie Chabrier, Mme Claire Cornillon

L2 :

- Mme Amélie Chabrier : Présidente
- M. Yoan Véritrac
- Mme Clémie Vian (extérieur).
- Suppléants : Mme Claire Cornillon, M. Marc-Jean Filaire Ramos

L3 :

- M. Yoan Véritrac : Président
- M. Marc-Jean Filaire Ramos
- Mme Clémie Vian (extérieur).
- Suppléantes Mme Amélie Chabrier, Mme Claire Cornillon

Article 2

Le présent arrêté sera affiché à Nîmes Université et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes, le 14/11/2025

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG